

LA GAZETTE MUNICIPALE

Bulletin d'information



Mars 2019

Mairie

Place de la Mairie

25360 NANCRAY

Tel : 03.81.55.21.66

Fax : 03.81.60.10.56

contact@mairie-nancray25.fr

L'édito du Maire

LE DENI

Nancreennes, Nancreens,

Vous venez de recevoir dans votre boîte à lettres un courrier signé d'élus(es) et d'anciens élus(es) de Nancray.

Cette lettre vise directement la communication de l'équipe municipale et son désir de transparence. Ses auteurs sont dans le déni et refusent d'admettre la situation financière difficile de notre commune. Certes les installations sont là et nous faisons en sorte de les valoriser au mieux et de pallier aux diverses malfaçons. Tous les travaux réalisés en 2012, 2013 n'auraient peut-être pas dû être faits en même temps afin d'alléger le poids de la dette (qui était déjà presque 2 fois supérieure à celle des communes de taille similaire). Depuis 2014 le montant des remboursements a augmenté, il nous faudra continuer à les honorer pendant encore douze années, alors que la diminution des recettes pressentie se réalise.

Certes notre commune n'est plus « sous surveillance » mais à quel prix ? Après la diminution des dépenses de fonctionnement (- 28 000 € dépensés en 2015), dont la baisse des subventions (- 7 187 € accordés aux associations en 2015), nous avons été contraints d'augmenter les impôts, mesures inévitables. Pour 2019, le budget est en cours d'élaboration.

L'information a été faite en temps et en heure : tous les chiffres que nous vous avons communiqués sont vérifiables en mairie ou sur le portail des « Finances Publiques ». Ils ont été établis sur la base d'éléments factuels. Peut-on mettre en cause la parole des services financiers ?

La diffusion d'un tel tract, frisant parfois la mauvaise foi, ne m'impressionne pas. Je poursuivrai, avec mon équipe, les efforts engagés nécessaires à une gestion rigoureuse, pour le bien de la commune.

Bien à Vous,

Le Maire,
Frédéric Salvi

Les échos du conseil municipal

Conseil du Jeudi 7 mars 2019 :

Modification de la composition des commissions municipales suite à une démission : suite à la démission de Mme Anouck PRETTE, M. Jacques BRETON est le nouveau conseiller municipal. Il sera membre de la commission Animation et de la commission Domaine public et gestion communale. 13 voix pour.

CAGB – Transfert de la compétence « voirie » - Prise en charge des dépenses et des recettes de 2018 : afin de pouvoir apurer sur l'exercice 2019 certaines dépenses et recettes de 2018 (transfert effectif à la CAGB depuis le 1^{er} janvier 2019) la commune doit en délibérer expressément. Le conseil municipal approuve par 12 voix pour et 1 abstention.

CAGB – Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent – Avenant n° 2 : dans une logique de mutualisation et d'optimisation économique et qualitative des achats, un dispositif d'achat a été mis en place le 13 juin 2016 et modifié le 31 mai 2017. Dans un but de simplification administrative, une refonte est nécessaire afin d'élargir les domaines d'achats susceptibles d'être mutualisés, de mettre ce document en conformité avec la nouvelle réglementation et de permettre à de nouveaux membres d'y adhérer. 12 voix pour et 1 abstention.

CAGB – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité : la commune de Nancray souhaite adhérer au groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité coordonné par la ville de Besançon. 12 voix pour et 1 abstention.

CAGB – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2019 – Compétences transférées le 1^{er} janvier 2019 et dispositions spécifiques : le conseil municipal approuve les modalités et le montant prévisionnel des charges transférées au Grand Besançon dans le cadre du transfert de compétences effectué le 1^{er} janvier 2019 décrits dans le rapport n° 1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 7 février 2019. 12 voix pour et 1 abstention.

Le conseil municipal approuve les modalités et le montant prévisionnel des dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement décrits dans le rapport n° 2 de la CLECT du 7 février 2019. 12 voix pour et 1 abstention.

Présents : Frédéric SALVI, Vincent FIETIER, Annette GIRARDCLOS, Norbert ANGUENOT, Sylvie CATTET, Monique RAMEL, Jean SANCEY-RICHARD, Jacques BRETON, Marie-Claude GAUTHEROT, Barbara KURTZMANN, François MOREL et Daniel ROLET.

Excusée avec pouvoir : Nathalie LANTENOIS.

Absents : Valérie GERENT et Cédric ROBERT.



La vie associative

✓ LE COMITE DES FETES



ESPACE
DU VAIZOT
NANCRAY



SALON



DONS CACHÉS

**DIMANCHE 24 MARS
DE 10 H A 18 H**



INVITÉE D'HONNEUR :



TERRE DE JEU

modelage en terre et pâte à sel. Initiation
auprès des enfants. Concours du plus beau
modelage en fin de journée



Entrée libre

buvette et restauration sur place



APRÈS-MIDI JEUX

à Nancray

dimanche 7 avril 2019

de 14 h à 18 h

salle René Tatu place de l'église

Venez découvrir plein de jeux de

société.

Entrée libre



Collation offerte en fin de journée





ACTUALITE DES MOIS D'OCTOBRE 2018 A MARS 2019

FETE DE NOEL : 14 DECEMBRE 2018



11 TOURNOIS A L'ACTIF DE NOS COMPETITEURS DEPUIS LE DEBUT DE LE SAISON

1. LE LOCLE (CH) : 25 NOVEMBRE 2018

1. Alan BRUNNER : 3^{ème} 2. Maëlys FAVRE : 3^{ème} 3. Maxime FAVRE : 2^{ème}

2. PIERREFONTAINE- LES-VARANS : 6 DECEMBRE 2018

1. Pierre ALZINGRE : 3^{ème} 2. Hugo BRACHET : 3^{ème} 3. Alan BRUNNER : 1^{er}
4. Maëlys FAVRE : 1^{ère} 5. Maxime FAVRE : 1^{er} 6. Esteban GARCIANT : 3^{ème}
7. Maxime MERALDO : 3^{ème} 8. Léopold MESLIER : 2^{ème} 9. Elliot QUARTENOD : 2^{ème}
10. Léo GOUDOUNECHE RIBOTE : 1^{er}

3. ECOLE VALENTIN : 8 DECEMBRE 2018

1. Alan BRUNNER : 1^{er} 2. Maxime FAVRE : 3^{ème} 3. Loïs ROBERT : 2^{ème}

4. MORTEAU : 09 DECEMBRE 2018

1. Maxime FAVRE : 2^{ème} 2. Maëlys FAVRE : 3^{ème} 3. Maxime MERALDO : 2^{ème}
4. Antoine CLEMENT : 3^{ème} 6. Dali BRUEY : 1^{er}

5. CHAMPAGNEY : 16 DECEMBRE 2018

1. Maxime FAVRE : 2^{ème}

6. VALENTIGNEY : 28 DECEMBRE 2018

1. Maëlys FAVRE : 2^{ème} 2. Maxime FAVRE : 1^{er} 3. Alan BRUNNER : 3^{ème}

7. CHAMPIONNAT DU DOUBS : 13 JANVIER 2019

Maëlys FAVRE et Loïs ROBERT, vice-champions du Doubs, Elise CALAMIA et Hugo BRACHET, qui étaient également en lice, n'ont pas démerité mais n'ont pu se qualifier.



8. MEREY : 2 FEVRIER 2019 (cf. résultats ci-dessous)

9. CHAMPIONNAT DE FRANCHE-COMTE : 3 FEVRIER 2019

Loïs ROBERT inscrit son nom au palmarès de notre club en devenant vice-champion de Franche-Comté.

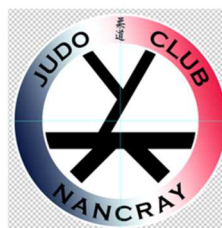
10. SAONE : 9 FEVRIER 2019 (cf. résultats ci-dessous)

11. MAICHE : 3 MARS 2019 (cf. résultats ci-dessous)



TOURNOI DE SAONE : 9 FEVRIER 2019

ONT REPRESENTE NOTRE CLUB :



1. ALZINGRE Pierre :	3ème
2. BRACHET Hugo :	1er
3. BRUNNER Alan :	1er
4. CALAMIA Elise :	2ème
5. CHAUVILLE Eli :	4ème
6. DARAN-TOFFEL Marceau :	4ème
7. DESFRASNE Célian :	1er
8. FAVRE Maëlys :	3ème
9. FAVRE Maxime :	1er
10. FOUCHE Léo :	3ème
11. FOUCHE Thais :	2ème
12. GOUDOUNECHE Léo :	1er
13. Merialdo Maxime :	2ème
14. MESLIER Léopold :	3ème
15. MICHALET Paul :	4ème
16. PINHEIRO Alexi :	1er
17. QUARTENOUD Eliott :	1er

Tournoi de Merrey

Bravo aux 10 participants de notre club qui termine à la 5ème place.

- Ryan BOBIVSKY : 3ème
- Daly BRUEY : 2ème
- Alan BRUNNER : 3ème
- Marceau DARAN-TOFFEL : 3ème
- Célian DEFASNE : 3ème
- Maëlys FAVRE (photo) : 2ème
- Maxime FAVRE (photo) : 2ème
- Léopold MESLIER : 3ème
- Léo GOUDOUNECHE RIBOTE : 2ème
- Alexi PINHEIRO : 2ème

Retrouvez les photos sur notre page Facebook

TOURNOI DE MAICHE : 3 mars 2019



Résultats des compétiteurs de notre club :

BRACHET Hugo	2ème
BRUNNER Alan	2ème
DARAN-TOFFEL Marceau	3ème
FAVRE Maxime	1er
FAVRE Maëlys	3ème
MERIALDO Maxime	4ème

UN GRAND MERCI A STEPHANE POUJOLAT POUR SON COACHING ET A TOUS LES PARTICIPANTS POUR LEUR ASSIDUITE...

MERCI AUX COMPETITEURS POUR LEUR ENGAGEMENT ET LEUR ASSIDUITE.
MERCI A MAVERICK, CHRISTIAN, ALEX, PASCAL ET STEPHANE POUR AVOIR COACHER NOS JEUNES DURANT CES COMPETITIONS.



CHAMPIONNAT DE FRANCE 1ERE DIVISION JUNIORS : 3 MARS 2019, VILLEBON

Alexandre GLEJZER, battu en finale de repêchage après être arrivé en quart de finale, termine à la 7ème place, ce qui lui permet de rester dans l'élite française.

NOTRE 2^{ème} LOTO AURA LIEU LE 30 MARS : QU'ON SE LE DISE !

2 LOTOS EN 1 !!!!!

DOUBLE LOTO A NANCRAY

14000€ de valeurs !!!!
Principalement en bons d'achat !!

15€, 20€, 30€, 50€, 28 x 100€

6 Bons de 1000€

TV 123 cm

SAM 30 MARS 18H

Organisé par le judo club de Nancray et animé par Mimi

bonne chance ..

Numéro Bonus à 10€

Reservation avec paiement (cheque retiré apres le loto) au nom du judo club nancray

NOM PRENOM NOMBRE DE PERS tel :

..... x 1 carte a 20€ / x 3 cartes a 35€ / x 6 cartes a 40€ / x 12 cartes a 50€ / x 18 cartes a 55€

bulletin à envoyer : Favre Sebastien 1 passage des ecoliers 25660 Montfaucon **renseignement :** 06 14 55 47 42

Vous pouvez suivre l'actualité de notre club sur Internet :
www.judoclubnancray.fr et
www.facebook.com/judoclubnancray
Sportivement vôtre

JPG

✓ ACCA

NANCRAY : Samedi 6 Avril 2019

Rendez-vous : Place de la Mairie à 8h15

Journée Nature Propre

Organisée par l'ACCA de NANCRAY avec la participation de la société de pêche.

Toutes associations et toutes personnes bénévoles sont cordialement invitées à ce nettoyage de printemps.

Pour cette journée, se munir de gants et de gilets fluos afin d'assurer votre sécurité.

Inscription : 06.07.49.08.48 / 06.52.39.31.39



✓ ECOLE

Bonjour,

Les élèves de CP/CE1 de Nancray participent à un rallye numérique où on leur demande de répondre à différents problèmes, différentes situations mais les réponses se font toujours par le biais du numérique.

En français, ils devaient écrire un article sur un événement de l'école. Ils ont choisi leur projet "citadelle chante".

Cet article expose le travail fourni par chaque élève de l'école et annonce aussi le concert du 21 juin à la citadelle à 11h30.

Les élèves avaient émis l'idée de faire paraître leur article dans la gazette pour que les habitants de Nancray viennent les écouter.

Bien cordialement

Sandrine Rougemont

Enseignante



✓ DIVERS

- Le brûlage (tonte, feuilles, branchages, ...) à l'air libre, pratique nocive pour la santé publique, est interdit.



NUISANCES SONORES



Avec le printemps et l'été, les jours plus longs et les congés, beaucoup ont tendance à en profiter pour faire des travaux d'entretien, du jardinage, ...

Attention toutefois ! Le bruit peut gêner vos voisins ! Afin que chacun puisse être respecté, un arrêté préfectoral encadre les horaires d'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, ...).

Ceux-ci ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

L'émission de bruit en infraction aux dispositions en vigueur et la récidive sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de troisième classe, soit 450 € au plus. En peine complémentaire et le cas échéant, la confiscation de la chose, qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction, peut être effectuée.

ANIMAUX ERRANTS



Il est rappelé que les animaux ne doivent pas divaguer. Les chiens doivent être sous la surveillance effective de leur maître, se trouver à portée de voix ou de sifflet, c'est-à-dire à moins de 100 m. Les chats ne doivent pas être à plus de 1 000 mètres du domicile de leur maître.

Si un animal erre, le Maire a l'obligation de le saisir et de le placer en fourrière.

Chacun étant responsable de ses animaux, il faut espérer que cette situation ne se présente pas ou plus.

Il est utile aussi de rappeler que les trottoirs ne sont pas des « crottoirs ».

Arrêté du 31 juillet 1989 : Chaque année, durant la période comprise entre le 15 avril et le 30 juin, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les bois et forêts en dehors des allées cavalières.

Dans les lieux publics, ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse.

ATTENTION également aux aboiements intempestifs !

- **La vitesse** en agglomération est limitée à 50 km/h, et notre village NANCRAÏ est une agglomération.
Quelques exceptions : la rue de Vaire, au niveau de l'école, est limitée à 20 km/h,
la rue de Vaucenet est limitée à 30 km/h ainsi qu'une partie de
la rue des Carrières et la portion centrale, au niveau du S, de la Grande Rue (D464).
- **Attention** au stationnement non autorisé, particulièrement devant l'école et sur l'ensemble des trottoirs de la commune.
- **SECRETARIAT de MAIRIE**
Ouverture exceptionnelle du secrétariat de mairie samedi 30 mars 2019 de 9h à 11 h 30 pour permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales avant les élections européennes du 26 mai 2019.
- **Opérations brioches samedi 6 avril 2019 à partir de 9h00**

Sur le principe de cette action et de sensibilisation au en échange d'un **don**. **Il ne** La moyenne des dons 2018 était s'il le souhaite.

Pour cette année, la section suivants pour l'affectation des

- **La mise en citoyenneté,**
- **A la réalisation d'activités culturelles, ludiques et sportives.**



qui se veut aussi une campagne d'information handicap mental, nous **proposons** une brioche **s'agit nullement d'une vente**. de 6 € ; libre à chacun de faire un don plus élevé

locale de Besançon a validé les objectifs fonds collectés :

place d'actions autour de l'éducation à la